

S.C.P.
Cyril d'ARAQUY – Xavier SOUSAN
Huissiers de Justice associés
Qualifiés Commissaires de Justice
6 Rue Danièle Casanova - 28004 CHARTRES CEDEX
Tél: 02 37 36 06 71 - Télécopie : 02 37 36 37 39
C.C.P. 1 700-58 La Source

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

PREMIERE EXPEDITION

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE ONZE FEVRIER

A LA REQUETE DE :

La S.E.L.A.R.L. MARS, es qualité de Liquidateur Judiciaire de AVOVENTES dont le siège social est sis 43 bis, rue Saint Honoré 78000 VERSAILLES, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

Pour laquelle domicile est élu, 21, rue des Etats Généraux à VERSAILLES, au cabinet de la S.E.L.A.R.L.U. Elisa GUEILHERS, Avocat au Barreau de VERSAILLES (28) ladite SCP représentée par Maître Elisa GUEILHERS, Avocat, qui se constitue et occupe pour elle sur les présentes et leurs suites,

Agissant en vertu de :

d'une Ordonnance rendue sur requête par Monsieur le Juge Commissaire près le Tribunal des Activités Economiques de VERSAILLES en date du 19 Novembre 2026, préalablement notifiée.

Je, Cyril d'ARAQUY, Huissier de Justice associé, qualifié Commissaire de Justice, au sein de la Société Civile Professionnelle Cyril d'ARAQUY et Xavier SOUSAN, 6 rue Danièle Casanova - BP 214 - 28004 CHARTRES CEDEX,

Certifié m'être transporté ce jour, 11 Février 2026 à 16 Heures, où étant, Chemin de la Cavée, lieudit Baglainval sur la commune de GALLARDON (28), j'ai fait les constatations suivantes :

L'immeuble consiste en un terrain nu cadastré section AI n° 233 pour 4 a 64 ca, section AI n° 235 pour 2 a 36 ca, et section AI n° 234 pour 3 a 91 ca, le tout pour une contenance totale de 12 a 88 ca, et également les deux tiers indivis d'un passage commun cadastré section AI n° 290 pour une contenance de 86 ca et section AI n° 293 pour une contenance de 1 a 11 ca, et encore un tiers indivis d'un passage commun cadastré section AI n° 286 pour une contenance de 69 ca, section AI n° 289 pour une contenance de 63 ca et section ZB n° 356 pour une contenance de 64 ca .

L'accès aux parcelles se situe au départ du Chemin de la Cavée, en venant de la Grande Rue, sur la droite de la voie.

On y accède par le chemin rural, au départ et à la droite de celui-ci, qui donne accès aux chemins indivis cadastrés AI n° 290, AI n° 293, AI n° 286, AI n° 289 et ZB n° 356.

Ces chemins indivis desservent un immeuble ancien situé en contre bas sur la droite et deux immeubles récents situés sur la gauche des chemins, puis à l'extrémité les parcelles AI n° 233, AI n° 235 et section AI n° 234.

Les terrains sont à l'état nu sans aucune construction.

En partie haute, ils sont bordés par le chemin rural et se situent en léger contre bas par rapport à celui-ci.

Une haie est présente.

Sur la gauche du terrain, pour la partie supérieure aux chemin indivis, ils sont bordés par une clôture d'aspect récent dépendante du deuxième immeuble d'aspect récent situé sur la gauche des chemins. Une borne est visible à l'angle de cette clôture.

Les parcelles semblent avoir fait l'objet d'une viabilisation en deux lots distincts tel qu'il ressort de la présence de deux trous situés au centre du terrain et ou se trouvent différents câblages.

Le voisinage interrogé m'indique qu'il existe un assainissement de type collectif dont le raccordement s'effectue au niveau du chemin de la cavée.

Il n'existe pas de trace apparente d'un raccordement des parcelles concernées à cet assainissement.

Mes opérations étant terminées, je me suis retiré.

Et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès verbal de constat auquel j'ai annexé neuf photographies prises par mes soins ainsi que la copie d'un plan cadastral, le tout pour servir et valoir ce que de droit.

COUT :	
Article A. 444-10	221.36
Article A. 444-48	9.40

Total Hors taxes	230.76
T.V.A	46.15
Débours Photo.	13.50

TOTAL T.T.C	290.41



Maître Cyril d'ARAQUY

Département :
EURE ET LOIR

Commune :
GALLARDON

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 03/11/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF EURE ET LOIR
5, Place de la République 28019
28019 CHARTRES Cedex
tél. 02 37 18 70 83 -fax
sdif.eure-et-loir@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr











